

Association Culturelle Saint Clair

3. COTISATION 2024

Pour mémoire, tarifs 2023 :

Adhésion unique pour marcheurs, artistes, soutiens.

- Individuel : 22€
- 65 ans : 15€
- Etudiant : 10€

Pour 2024, dans sa séance du 26 septembre 2023, le CA a validé le principe de revoir entièrement le système tarifaire pratiqué par l'ACSC jusqu'à aujourd'hui, en distinguant :

D'abord :

1. L'adhésion : 10.00€, (obligatoire pour participer aux activités BDPP et AeM afin d'être assuré)
2. Un montant par activité :
 - Exposants AeM : 15 €
 - Participants à la Balade Du Petit Patrimoine : 5.00 €

Ex : Une personne s'inscrivant pour exposer à Artistes en mai devra $10 + 15 = 25.00€$

Un marcheur paiera $10 + 5 = 15 €$

Une personne souhaitant exposer et marcher paiera : $10 + 15 + 5$ soit 30 €

Une personne souhaitant soutenir l'ACSC versera au minimum l'adhésion de 10.00 €

Nous soumettons ce nouveau système tarifaire à vos votes.

Lancement des adhésions au cours de ce mois : boîtage ds le village, inscriptions marcheurs, inscriptions artistes.

La présidente
Y. Guiloineau